



UJPE Nîmes

Projet de restructuration et d'extension de l'UJPE de Nîmes

CCTP DCE LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES

Référence document	Ind	Date	Observations
CCTP DCE LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES		09/04/2026	

Sommaire

1	SPECIFICATIONS GENERALES	6
1.1	OBJET DU PRESENT LOT	6
1.2	PRESENTATION DU PROJET	7
1.2.1	PARCELLE SOUMISE A L'OAP	8
1.2.2	ACCES A LA PARCELLE.....	8
1.2.3	SITUATION GEOGRAPHIQUE	8
1.2.4	ALLOTISSEMENT	9
1.3	CARACTERISTIQUES GENERALES DES TRAVAUX.....	9
1.3.1	PLANS D'EXECUTION – ECHANTILLONS ET PROTOTYPE	9
1.3.2	COORDINATION	10
1.3.3	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.....	10
1.4	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	11
1.4.1	DTU ET NORMES	11
1.4.2	ACCESSIBILITE.....	12
1.4.3	CONDITIONS PARTICULIERES - CHANTIER FAIBLES NUISANCES.....	12
1.4.4	DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	12
1.5	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	13
1.5.1	PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS	13
1.5.2	ESSAIS – RECEPTION DES OUVRAGES – GARANTIES.....	13
1.5.3	RECOMMANDATION COVID -19.....	14
1.5.4	OBSERVATIONS CONCERNANT LES PLANS ET LE C.C.T.P.....	14
1.6	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - MENUISERIES INTERIEURES.....	14
1.6.1	CLASSEMENT	14
1.6.2	QUALITE DES MATERIAUX MISE EN OEUVRE	14
1.6.3	JOINTS.....	16
1.6.4	MISE EN OEUVRE.....	16
1.6.5	FIXATIONS.....	17
1.6.6	QUINCAILLERIE.....	17
1.7	NOTICE CARBONE.....	18
2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	18
2.1	Pose d'ouvrages issue du réemploi in situ.....	18

2.1.1	R-M01 - CHASSIS VITRE FIXE 0.9 x 1.50m.....	18
2.1.2	R-M02 - CHASSIS VITRE FIXE 2.30 x 1.25m.....	18
2.1.3	R-M07 - CHASSIS VITRE FIXE 0.8x 2.25m.....	18
2.1.4	R-M24 - CHASSIS VITRE FIXE 2.37 x 1.30 m.....	18
2.1.5	R-M10 - CHASSIS VITRE OF 0.93 x 2.25 m.....	19
2.1.6	R-M12 - CHASSIS DOUBLE COULISSANT 2.50 x 2.25 m.....	19
2.1.7	R-M20 - CHASSIS VITRE FIXE + PORTE 4.40 x 2.25 m.....	19
2.2	PORTES.....	19
2.2.1	PORTES PLEINES.....	20
2.2.2	PORTES VITREES.....	26
2.2.3	PORTES PLACARDS.....	27
2.4	SERRURE CONTROLE D'ACCES.....	28
2.4.1	SERRURE CONTROLE D'ACCES - type 3A.....	28
2.5	QUINCAILLERIE.....	29
2.5.1	BOUTON DE PORTE RONDE.....	29
2.5.2	CYLINDRE.....	29
2.5.3	BARRE DE TIRAGE.....	30
2.5.4	FERME-PORTE.....	30
2.5.5	BUTOIR DE PORTE.....	30
2.6	OUVRAGES DIVERS.....	30
2.6.1	PLINTHE BOIS.....	30
2.6.2	TRAPPES.....	31
2.6.3	PROFILE D'ANGLE METALLIQUE ROBUSTE.....	31
2.6.4	COUVRE JOINT DE DILATATION.....	32
2.6.5	PATERES DE REEMPLOI.....	32
2.5.6	TABLEAU BLANC DE REEMPLOI.....	32
2.5.7	BANCS DE REEMPLOI.....	32
2.5.8	CASIERES DE REEMPLOI.....	32
2.5.9	MIROIR INOX.....	32
2.5.10	CADRE A RECOUVREMENT EN BOIS.....	32
2.6	AMENAGEMENT ET PLACARDS.....	33
2.6.1	AMENAGEMENT PLACARDS AVEC PORTES EN REEMPLOI.....	33
2.6.2	PLACARDS CHAMBRES.....	33
2.6.3	RAYONNAGE ARCHIVES.....	33

2.6.4	PLAN DE TRAVAIL KITCHENETTE EN REEMPLOI.....	33
2.6.5	MEUBLES CUISINES EN REEMPLOI.....	34
2.7	CANON.....	34
2.7.1	CANONS DE CHANTIER.....	34
2.7.2	CLÉS ET ORGANIGRAMME.....	34
2.8	RIDEAUX IGNIFUGES	35
2.9	SIGNALETIQUE.....	35
2.9.1	PICTOGRAMME.....	35
2.9.2	PLAQUES NOMINATIVES.....	35
2.9.3	PORTES ETIQUETTES	35
2.9.4	SIGNALETIQUE CHAMBRES	36
2.9.5	SIGNALETIQUE LOCAUX COMMUNS.....	36
2.9.6	STORE INTERIEUR.....	36
2.10	NETTOYAGE ET APPROVISIONNEMENT	36
2.11	DOE.....	36
3.01	BPU - Bordereau de Prix Unitaire – Solution de substitution.....	36
3.0.1.1	PI01 PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m – EN NEUF.....	37
3.0.1.2	PI02 PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m - EN NEUF	37
3.0.1.3	PI02a - PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m - EN NEUF.....	37
3.0.1.4	PI03 PORTES PLEINES BOIS CHAMBRES - 0.93x2.04m - EN NEUF.....	37
3.0.1.5	PI03b PORTES PLEINES BOIS CHAMBRES - 0.93x2.04m - EN NEUF	37
3.0.1.6	PI04a PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.93x2.04m - EN NEUF.....	37
3.0.1.7	PI04b PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.83x2.04m - REEMPLOI.....	37
3.0.1.8	PI04c PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.73x2.04m - REEMPLOI	38
3.0.1.9	PIV01 - PORTES VITRES - 0.93x2.04m - EN NEUF.....	38
3.0.1.10	PIV03 - PORTES VITRES AVEC 1 OF 1+ 1 FIXE – 1.49x2.04m - EN NEUF.....	38
3.0.1.11	PL01- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 - 0.80x2.04m - EN NEUF.....	38
3.0.1.12	PL CTA1- PORTES DOUBLE BATTANT PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 2.00x2.04m - EN NEUF	38
3.0.1.13	PL TGBT1- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 1.60x2.04m - EN NEUF	38
3.0.1.14	PATERES - EN NEUF.....	38
3.0.1.15	TABEAU BLANC - EN NEUF	39
3.0.1.16	BANCS - EN NEUF.....	39
3.0.1.17	CASIERES - EN NEUF.....	39

3.0.1.18	AMENAGEMENT PLACARDS AVEC PORTES - EN NEUF	39
3.0.1.19	PLAN DE TRAVAIL KITCHENETTE - EN NEUF	39
3.0.1.20	MEUBLES CUISINES - EN NEUF.....	39

1 SPECIFICATIONS GENERALES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent CCTP a pour objet la description des travaux à réaliser pour le lot 08 MENUISERIES INTERIEURES, concernant la restructuration et extension de l'UJPE de Nîmes.

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Portes
- Châssis vitré fixe
- Signalétique
- Trappes
- Mobilier
- Rideaux
- Ouvrages Divers

Y compris tous les travaux nécessaires à la bonne finition des ouvrages de ce lot.

A cela s'ajoute :

- La prise en compte de tous les frais administratifs, frais d'études d'exécution, frais de méthode et frais de participation aux études de synthèse si nécessaire.
 - L'entrepreneur est chargé à ses frais des études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'exécution des travaux, de la vérification des cotes d'exécution des autres corps d'état. La force des fers profilés sera déterminée pour résister à un usage normal correspondant à celui auquel ils sont destinés.
 - Les études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'établissement et à l'exécution du projet,
 - La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des matériaux composant les ouvrages, y compris fournitures divers (matériaux d'ossature, dispositifs de suspension), dispositifs d'appui intermédiaire (pour les habillages), matériaux de fixation, ...
 - La fourniture d'échantillons et l'exécution d'essais qui pourront être demandés par le Maître d'œuvre,
 - Les dispositifs permettant de satisfaire aux exigences réglementaires concernant l'Hygiène et la Sécurité
 - Le dépoussiérage de la surface des supports aux raccords avec les ouvrages en plaques,
 - L'enlèvement des gravois, déchets et emballages occasionnés par les travaux du présent lot.
 - Le nettoyage et l'enlèvement des gravats, après chaque intervention et en fin de travaux,
 - La protection des ouvrages pendant le chantier, et à défaut, le remplacement des éléments détériorés pendant le chantier,
 - Tous les échafaudages, moyens de sécurités, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à l'exécution des travaux.
 - Le nettoyage avant réception,
 - Le DOE à établir en fin de chantier,
- Liste non exhaustive.

L'entrepreneur, par le fait même de soumissionner, est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance.

Obligations de L'ENTREPRENEUR

Le présent lot a pour objet la description et les prescriptions techniques particulières au lot MENUISERIES INTERIEURES.

Il convient de signaler que cette description n'est pas limitative et que l'Entrepreneur du présent lot devra l'achèvement complet des travaux de son corps d'état dans le cadre du présent C.C.T.P, des plans et ce, sans aucun supplément au montant de son acte d'engagement. Il reste entendu que seront

compris dans le marché, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du marché, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l'Art, les règlements, les normes en vigueur et les règles élémentaires de l'esthétique.

Les travaux, objet du présent lot, sont également soumis aux clauses contractuelles énoncées dans les différents articles des cahiers des charges sans qu'il soit nécessaire d'en préciser les numéros, articles ou chapitres de référence dans le présent C.C.T.P.

L'Entrepreneur du présent lot devra également, prendre connaissance des C.C.T.P. de tous les autres corps d'état, de manière à assurer avec ceux-ci une parfaite coordination dans l'enchaînement des travaux et éviter toutes les reprises, modifications ou oublis. Il aura pris connaissance des lieux et des contraintes du site.

Les devis descriptifs constituant le présent document donnent des renseignements sur la nature, le nombre, les dimensions et l'emplacement des travaux à exécuter.

Les entrepreneurs prendront connaissance de l'ensemble des descriptifs de cette affaire. Ces descriptions n'ont aucun caractère limitatif.

De ce fait, l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires à l'achèvement et à la bonne finition des ouvrages faisant l'objet de son MARCHE.

En conséquence, l'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, prétendre à aucune augmentation ou indemnité en cas d'oubli ou d'omissions aux plans et devis descriptifs. D'autre part, dans le cas d'une contradiction entre le devis descriptif et les règlements en vigueur, la priorité est donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer même si elle correspond pour lui à une solution plus onéreuse que celle faisant l'objet de son MARCHE.

Outre les prévisions particulières contenues dans chaque article, l'Entrepreneur du présent lot devra, liste non exhaustive :

- Transmettre en EXE pour tous les matériaux biosourcés les fiches FDES des matériaux employés, l'étiquetage des matériaux employés et les documents attestant de la gestion durable des forêts, type FSC ou PEFC.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous les gravois et déchets,
- La vérification des niveaux et aplombs ainsi que les relevés éventuels sur place de toutes les dimensions qui lui seront nécessaires pour l'exécution de ses épures,
- Tous les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot à partir des supports réceptionnés par ses soins,
- Les coupes et découpes quelles qu'elles soient et le percement pour encastrements, fixations,
- L'assistance technique à l'ensemble des autres corps d'état en ce qui concerne les percements, tranchées, scellements, raccords, etc.,
- Les reprises des mauvaises finitions du présent lot,
- La fourniture et la mise en œuvre des fournitures diverses nécessaires,
- L'ensemble des matériaux, matériels, main-d'œuvre et autres frais et charges nécessaires aux essais de convenances, en usine ou sur le site.
- L'implantation de ses ouvrages à l'aide des moyens les plus perfectionnés à ce jour.

1.2 PRESENTATION DU PROJET

Le site de l'UJPE de Nîmes, anciennement Centre Éducatif Fermé, a été construit en 2007 pour accueillir des mineurs relevant du Ministère de la Justice. Après près de vingt années d'exploitation, les

bâtiments présentent aujourd'hui une inadéquation croissante avec l'évolution du projet pédagogique, des usages et des exigences de fonctionnement de l'établissement.

Il présente l'image d'une institution ouverte et respectueuse de l'environnement.

L'opération projetée porte à la fois sur la restructuration lourde et sur l'extension partielle du site, avec pour ambition de redonner cohérence, qualité d'usage, robustesse et pérennité à l'ensemble immobilier. L'unité d'hébergement fera notamment l'objet d'une refonte complète afin d'offrir à chaque mineur un cadre de vie plus qualitatif, plus apaisé et plus adapté aux objectifs d'accompagnement éducatif, dans une logique de reconstruction personnelle et de dignité d'usage.

Au-delà de cette transformation fonctionnelle, les travaux devront permettre de réhabiliter l'ensemble des espaces fortement sollicités, marqués par de nombreuses dégradations liées à près de vingt ans d'usage intensif. Le projet intègre ainsi un enjeu fort de remise à niveau technique, architecturale et environnementale du site.

Enfin, l'opération s'inscrit dans une ambition environnementale affirmée, avec une attention particulière portée au réemploi des matériaux, à la maîtrise de l'impact carbone, à la qualité des ambiances et à l'atteinte d'un objectif de reconnaissance dans la démarche Bâtiment Durable Occitanie.

1.2.1 PARCELLE SOUMISE A L'OAP

Le projet est situé sur la commune de Nîmes plus précisément sur les parcelles référencées au cadastre sous la parcelle 000 de la section LI n°81, n°86 et n°101.

L'occupation des sols relève du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nîmes en Zone UG, secteur destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou répondant à un intérêt collectif (C.I.N.A.S.P.I.C.)

La surface totale du terrain est de 11 482 m², mais l'aménagement se limite à une emprise de 6 504 m². Il est à noter que la partie Ouest de la parcelle LI n°101 comprend une zone PPRI (aléas modéré et fort) qui a été exclue de l'emprise du projet de construction

1.2.2 ACCES A LA PARCELLE

Le site de l'UJPE est desservi par le Chemin de l'aérodrome. Ce dernier dessert également, au Nord du site, le parking de la salle de spectacle SMAC Paloma, tandis que le flanc Est de la parcelle est bordé par les pistes de l'aérodrome de Nîmes Courbessac

L'accès au terrain et aux aires de stationnement reste inchangé, proposant 20 places de parking (dont 1 PMR) bordées d'arbres d'ornement d'essences locales (micocoulier, pin, cyprès)

L'entrée principale du bâtiment, située à l'Est, est modifiée pour inclure une rampe d'accessibilité PMR cheminant entre des jardins d'agrément, conduisant à un porche couvert

1.2.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

- Département : Gard (30).
- Lieu : Nîmes.
- Adresse : Chemin de l'aérodrome.
- Environnement : Le site se situe entre le centre-ville et Marguerittes, au bout de la rocade, sur la route d'Avignon.

- Topographie : Le terrain est pratiquement plat, de forme carrée.
- Risques naturels : Part Nord-Ouest de la parcelle soumise au Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI).
- **Type d'établissement** : Établissement Recevant du Public (ERP), de 5^{ème} catégorie de types R.
- **Nombre de niveaux** : 2
- Voisinage : Parking Paloma au Nord, Cadereau Général à l'Est, entreprises de pièces détachées au Sud et pistes d'aérodrome à l'Est

1.2.4 ALLOTISSEMENT

LOT 01 - CURAGE SELECTIF
LOT 02 - VRD TERRASSEMENT
LOT 03 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
LOT 04 - CHARPENTE BOIS PAILLE - FACADE - COUVERTURE ETANCHEITE
LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT 06 - SERRURERIE
LOT 07 - PLATRERIE
LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES
LOT 09 - REVETEMENTS DE SOLS DURS
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT 11 - PEINTURE – RAVALEMENT DE FACADE
LOT 12 - CFO-CFA
LOT 13 - CVC - PLB – GEOTHERMIE
LOT 14 - ESPACES VERTS / PAYSAGE / MOBILIER
LOT 15 - PHOTOVOLTAIQUE

1.3 CARACTERISTIQUES GENERALES DES TRAVAUX

Les présentes spécifications générales ont pour objet de rappeler pour le présent lot, la présentation du projet, le mode de passation du marché, la consistance du lot, les intervenants de l'opération, les caractéristiques générales des travaux et les limites de prestations avec les autres lots pour la réalisation des travaux de l'Entrepreneur du présent lot.

1.3.1 PLANS D'EXECUTION – ECHANTILLONS ET PROTOTYPE

L'entrepreneur du présent lot devra produire dans les délais fixés par les documents contractuels ou sur demande expresse du Maître d'Ouvrage et du Contrôleur Technique les documents suivants :

- Les études, justifications techniques, dessins, plans nécessaires à l'établissement du projet, suivant les dispositions en vigueur.
- Les études et plans de calepinage des matériaux. Les études seront accompagnées de plans d'ensemble et des détails d'exécution réalisés à grande échelle, ainsi que des notes de calculs justificatives, l'ensemble des études devant respecter les plans de l'architecte.
- La production des avis techniques et de tous les procès-verbaux d'homologation, ainsi que les fiches techniques des matériaux proposés.
- La présentation d'échantillons, les études d'exécution, les fiches techniques et avis techniques pour demande d'acceptation de fourniture de tous les éléments sera à effectuer en temps voulu.

Planning des tâches :

Il est transmis au Maître d'Ouvrage et maître d'œuvre au cours de la période de préparation. Il reprend la liste des travaux selon la trame du présent descriptif, en précisant les durées de chaque tâche ainsi que les liaisons avec les autres corps d'état.

Un planning général de l'opération est signé à l'issue de la période de préparation pour devenir pièce contractuelle du marché.

Plateforme de travail collaborative :

Une plateforme de travail collaboratif sera mise en place dès la période de préparation des travaux. Elle a pour but de faciliter et optimiser la communication entre les entreprises et les intervenants du chantier.

Tous les acteurs du chantier auront l'obligation de consulter et déposer leurs documents et plans en format PDF, DWG. Ces dépôts seront systématiquement accompagnés de bordereaux de dépôt.

1.3.2 COORDINATION

L'entrepreneur du présent lot devra coordonner son action avec celle des différents corps d'état, aussi bien pour la mise en œuvre que pour le planning de ses interventions afin :

- Que les travaux de ces corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, en fonction du calendrier contractuel sans aucune gêne pour les autres lots,
- Qu'aucun dégât ne soit occasionné aux prestations, après achèvement des travaux.
- Que les travaux et prestations soient correctement exécutés, l'attributaire du présent lot assurera toute coordination nécessaire et se rapprochera des titulaires des autres lots.

Réception des supports :

Avant tout commencement d'exécution de ces travaux, l'Entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports avec le Maître d'œuvre. Il sera tenu d'examiner les supports, de vérifier leur planéité, leur verticalité et leur implantation afin de lui permettre d'entreprendre ses travaux sans réserve.

Les réservations des trous et empochements seront réalisées suivant le plan de réservations fourni par l'Entrepreneur du présent lot.

Il appartient toutefois à l'Entrepreneur du présent lot de vérifier l'emplacement des huisseries, dont il est responsable solidairement avec les Entrepreneurs des lots précités.

A défaut d'avoir procédé à la réception des supports, sitôt ses ouvrages commencés, il sera censé les avoir acceptés et ne saurait par la suite, prétexter de la mauvaise qualité des supports dans le cas où ses propres ouvrages ne seraient pas satisfaisants.

La réception par le présent lot devra avoir lieu suffisamment tôt, de façon à ce que toute réserve soit techniquement levable avant la date prévue au calendrier pour l'exécution des travaux.

1.3.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

L'attention des entreprises est attirée sur le point suivant :

Ne pourront être admis dans l'enceinte du chantier que les personnels qui auront été préalablement déclarés. Ces personnels devront obligatoirement être munis d'un badge portant le nom de l'entreprise, les noms et prénoms de l'employé ainsi que sa fonction et sa photographie d'identité.

Ces personnels devront être habillés de manière correcte, avec si possible, un vêtement de travail personnalisé aux couleurs de l'entreprise et devront porter un casque et des chaussures de sécurité.

Les personnes qui ne répondront pas à ces exigences seront refoulées du chantier.

L'entreprise sera responsable de l'hygiène et de la sécurité de ses personnels et de la signalisation de sa zone de chantier : l'entrepreneur devra pendant toute la durée des travaux, et suivant les normes en vigueur, prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité collective de ces compagnons sur le chantier.

L'attention de l'entreprise est attirée sur l'importance d'utiliser du matériel conforme aux dernières normes de sécurité.

Les entreprises devront respecter les obligations résultant du PGCSPPS établi par le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé. Cf liste des lots et des intervenants.

1.4 EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ;

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

L'Entrepreneur du présent lot s'engage à veiller pour tout ce qui concerne sa spécialité, à la stricte application des règlements de sécurité en vigueur, ainsi que des documents complémentaires formulés pour la présente opération, au moment de la signature du marché.

Textes obligatoires dans leur domaine d'application, liste non exhaustive :

Les lois, ainsi qu'un certain nombre de textes qui font force de loi, bien qu'ils n'en portent pas le nom, notamment le Code Civil dont certains articles intéressent la construction, ainsi que le Code de l'Urbanisme et de la Construction,

Les décrets, les arrêtés ministériels, préfectoraux, municipaux et les circulaires,

Le règlement sanitaire,

Les textes réglementaires relatifs à la sécurité incendie,

Les arrêtés du permis de construire,

Le Code du Travail.

1.4.1 DTU ET NORMES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur:

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

Les dispositions générales définies ci-dessous, concernant la Réglementation et les Règles de l'Art, doivent toutes être respectées.

- Code de la construction et de l'habitation ; Code de l'urbanisme ;
- Normes françaises et européennes en vigueur, y compris NF DTU ;
- Règlement européen des produits de construction ; Règles professionnelles.

1.4.2 ACCESSIBILITE

Les règles d'accessibilité résultant de

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 précisées par le décret 2006-555 du 17 mai 2006,
 - L'arrêté 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er Août 2006
 - La circulaire interministérielle du 30 novembre 2007
- S'appliquent à la présente opération.

Il en résulte pour l'entreprise, la nécessité absolue de respecter les dimensions des ouvrages précisées sur les plans, et d'attirer l'attention de la maîtrise d'œuvre sur les dispositions du projet contraires à cette application de la réglementation qu'il remarquerait lors de son étude de prix.

L'entreprise veillera précisément aux points suivants :

- Position des poignées de portes à 40 cm minimum d'un angle rentrant, ou axe de la serrure à 0.30m de ce même angle
- Largeur des circulations 1.20 m minimum, rétrécissements > ou = 1,00 m
- Hauteur des organes de commande : poignées de portes comprise entre 0.90 et 1.30m de haut,
- Seuil avec ressaut < 2.00cm pour les portes d'entrée et palières notamment
- Prolongation des mains courantes d'escalier au départ et à l'arrivée de la valeur d'un giron

1.4.3 CONDITIONS PARTICULIERES - CHANTIER FAIBLES NUISANCES

Ce chantier doit répondre aux exigences du règlement de **faibles nuisances**.

Dans ses marchés, le Maître d'ouvrage tient compte des exigences de la rubrique "Chantier à faibles nuisances".

Chaque entreprise ou le groupement désigne un responsable environnemental.

Les entreprises devront strictement respecter le Plan D'installation de Chantier et prendre toutes les mesures nécessaires pour acheminer le matériel sur chantier. Elles devront respecter les zones de stationnement ainsi que les horaires de livraison imposées. Aucun véhicule ne sera toléré sur la zone publique, hors zone chantier. La zone de parking sera imposée sur les aires de stationnement chantier et devra être respecté. Aucun stationnement sauvage ne sera toléré en dehors de ces zones réservées. Les entreprises auront à leur charge financière des réparations des dégâts causés du fait de leurs travaux et interventions aux équipements publics, aux terrains de l'Aménageur, aux ouvrages et terrains des autres constructeurs.

Elles devront respecter :

- Brulage des déchets interdits
- Nettoyage régulier des voiries alentours
- Limiter les pollutions visuelles
- Respecter la gestion des déchets mise en place
- Etablir un SOGED de chantier

1.4.4 DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Tout d'abord le projet se veut d'être un projet innovant de construction ayant une empreinte énergétique la plus faible possible. Cette optimisation énergétique se fera à toutes les phases de vie du bâtiment, dès sa conception avec le choix de matériaux locaux et d'équipements performants, mais aussi lors de la construction avec le tri et le recyclage des déchets sur chantier, de son exploitation pour établir une

bonne compréhension de son usage et lors de sa démolition. La question de la maintenance des bâtiments et des installations est également une priorité sur le projet. Elle est traitée de manière à minimiser les charges des occupants et optimiser la durée de vie des habitations.

1.4.4.1 EXIGENCES ETUDES THERMIQUES

Les entreprises devront respecter et prendre en compte la notice de performance énergétique réglementaire jointe au dossier marché du bureau d'étude :

- Cf liste des lots et des intervenants.

1.4.4.2 EXIGENCES ETUDES ACOUSTIQUES

Les entreprises devront respecter et prendre en compte la notice de performance acoustique réglementaire jointe au dossier marché du bureau d'étude :

- Cf liste des lots et des intervenants.

1.5 PRESCRIPTIONS GENERALES

Sans que cela constitue une liste exhaustive, ainsi que tout autre règlement, même s'il n'est pas cité dans le présent document, régissant les règles générales de construction et celles spécifiques au présent lot.

1.5.1 PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS

Avant tout commencement des travaux, l'Entrepreneur doit effectuer, à ses frais, des protections efficaces de tous les appareils ou revêtements mis en œuvre par d'autres corps d'état.

En fin de travaux, il doit la dépose de toutes ses protections, ainsi qu'un nettoyage soigné de tous les parties apparentes ayant reçu une protection.

1.5.2 ESSAIS – RECEPTION DES OUVRAGES – GARANTIES

Essais :

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur les règlements construction concernant les bruits émis par les équipements. Il devra s'y conformer après avoir pris connaissance des éléments de gros œuvre et de structure adoptés. Il est notamment rappelé que le bruit engendré par les portes de garages ou boxes doit être inférieur à 30 dB(A) dans les pièces principales des logements et 35 dB(A) dans les cuisines.

Toutes ces mesures et vérifications sont conformes à la section 6 de la norme NFC.15.100.

Ces essais se déroulent de la manière suivante :

- vérification de l'isolement des différents éléments de l'installation ;
- Vérification de l'équilibrage des phases sur les arrivées des armoires ou coffrets ;
- Vérification du réglage des protections ;
- Contrôle des différentes sécurités ;
- Contrôle des vitesses des vantaux ;
- Contrôle d'efforts exercés par la porte. Sont mesurées notamment :
 - L'intensité de démarrage du moteur, rapport I_d/I_n ;
 - La température du moteur ;
 - Les efforts exercés par les vantaux ;
 - Le niveau de bruit.

Ces essais sont effectués en simulant une exploitation normale.

Réception :

Lorsque les essais auront donné des résultats satisfaisants et lorsque les réserves formulées lors des vérifications pourront être levées, la réception de l'installation sera prononcée.

La réception est subordonnée à la remise des documents suivants :

- Plans de récolement et schémas électriques,
- Notices d'exploitation et d'entretien.

1.5.3 RECOMMANDATION COVID -19

Consécutivement à la crise sanitaire liée au COVID-19, nous avons joint à cet appel d'offre un guide juridique et financier pour encadrer les activités en cours de chantier.

Ceci a pour objectif de garantir la mise en œuvre de procédures préservant la sécurité des personnes face aux nouveaux risques provoqués par le Covid-19, en appliquant les règles de sécurité liées à la poursuite ou à la reprise des activités préconisées dans le guide publié par l'OPPBTP (version initiale publiée le 2 avril 2020 mise à jour le 7 septembre 2020 et révisé le 2 mars 2022).

1.5.4 OBSERVATIONS CONCERNANT LES PLANS ET LE C.C.T.P.

Les plans et le présent C.C.T.P. a pour but de renseigner l'Entrepreneur du présent lot sur la nature des travaux à exécuter. Les renseignements indiqués n'ont pas un caractère limitatif. Par le prix forfaitaire, fixé dans l'Acte d'Engagement, l'Entrepreneur du présent lot doit, non seulement l'intégralité des travaux de sa profession, nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au fonctionnement des équipements sans exception, mais également ceux qui sont indispensables pour satisfaire les exigences des réglementations en vigueur ou des règles de l'art, et ce, même si le présent C.C.T.P. ne le décrit pas.

1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - MENUISERIES INTERIEURES

1.6.1 CLASSEMENT

Les ouvrages seront couverts par une garantie décennale et leur classement et caractéristiques diverses seront conformes aux conditions d'utilisation du bâtiment. Un certificat d'essai validé par un organisme sera exigé.

Les produits et matériaux de construction, revêtements de mur et de sol, peintures et vernis, sont étiquetés A, au sens de l'arrêté du 19 avril 2011.

1.6.2 QUALITE DES MATERIAUX MISE EN OEUVRE

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages et prestations du présent lot devront répondre aux spécifications suivantes :

- matériaux traditionnels : ils devront répondre aux conditions et prescriptions des "Documents de référence contractuels" visés ci-avant et aux normes qui y sont citées,
- matériaux et éléments fabriqués : ils devront toujours pouvoir justifier d'un Avis Technique, d'un procès-verbal d'essais, ou autre pièce officielle certifiant qu'ils sont aptes pour l'emploi envisagé.

Les notices techniques des matériaux employés devront être remises en temps utile pour avoir reçu l'accord du Maître d'œuvre et du Contrôleur technique avant démarrage des travaux.

La mise en œuvre sera exécutée conformément à l'avis technique et aux prescriptions des fabricants.

Tous les bois employés devront répondre aux conditions définissant les qualités des bois, ainsi que les contraintes admissibles.

En cas de traitement des produits bois, ce dernier est réalisé par un produit biocide en phase aqueuse conforme à la directive 98/8/CE et le bois traité est labellisé CTB-B+ (ou équivalent) ; OU le bois est traité en usine avec un produit labellisé CTB-P+ ou équivalent.

Les produits sont obligatoirement titulaires de la marque nationale de conformité aux Normes.

Panneaux de fibre de bois de moyenne densité (MDF) obtenu par traitement des fibres selon un procédé à sec, avec adjonction de résine synthétique et collage sous pressé à haute température. Qualité standard M1 ignifuge en réaction du feu M1, non inflammable, médium sécurité.

Quels que soient leur type et leurs modes d'exécution, les assemblages devront assurer aux fenêtres et portes un équerrage et une rigidité suffisants. Ils ne devront pas contribuer à diminuer la durabilité de la fenêtre, ni ses caractéristiques d'étanchéité. Ils devront être étanches afin d'interdire l'infiltration et le séjour d'eau entre les profilés assemblés. Ils seront réalisés de telle façon qu'ils puissent résister sans déformation permanente aux essais mécaniques de voilement et de flexion verticale définis à la norme NF P 20 501.

Toutes les menuiseries seront confectionnées avec la plus grande perfection, les parements corroyés seront parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flash, les rives bien droites et sans épaufrures, l'ensemble sera parfaitement poncé.

Les assemblages seront réalisés à tenons et mortaises, ou enfourchement et collés, ils seront chevillés. Les coupes seront franches, bien raccordées, à joints parfaits.

Les panneaux seront embrevés avec soin.

Il sera fait toutes entailles, coupes biaises, traînées d'ajustement et tous percements, et tamponnages nécessaires pour la parfaite exécution du travail.

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté.

Les percements devront être livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté. Les percements et les chants seront livrés poncés.

L'Entrepreneur sera tenu de changer toutes les parties de menuiseries qui seraient devenues gauches par suite d'un mauvais assemblage ou de toute autre cause, pendant et après les travaux, durant la garantie. Les replanissages et jeux à donner pendant la période de garantie sont compris dans le prix des ouvrages. Les défauts d'assemblage ou ceux du bois dissimulé sont interdits. Il ne sera pas accepté de menuiseries mastiquées.

Les menuiseries seront fixées de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements et calfeutremments.

Bois de menuiserie

Les bois employés seront toujours de la meilleure qualité dans l'espèce désignée au présent cahier des clauses techniques particulière.

Ils devront être droit fil, sans gerçures ni nœuds vicieux ; ils ne seront ni gras, ni échauffés, ni piqués et seront exempt de tout défaut nuisible à la résistance ou à la durée des menuiseries.

Ils seront parfaitement secs et les ouvrages pour lesquels auraient été employés des bois verts seront refusés. L'aubier sur les bois ne sera jamais accepté.

Toutes les dimensions de bois données ci-après sont des minima, l'entreprise devra à chaque fois que nécessaire les augmenter, les côtes du CCTP et les plans de l'architecte sont celles des bois ouvragés et terminés.

Compte tenu des normes précitées, les qualités d'aspect retenues seront les suivantes :

Ouvrages vernis, cirés ou traités veines visibles/

Feuillus durs : classe A

Résineux : classe B (sans nœuds)

Ouvrages recevant une peinture faisant disparaître les veines du bois :

Feuillus durs : classe B

Résineux : classe C

Les ouvrages, objets du présent lot sont mis en œuvre, compte tenu de l'emplacement pour lequel ils sont prévus en y incluant toutes les tolérances normales et notamment celles des ouvrages dans lesquels ils ont posés.

Contreplaqué

Les contre-plaqués utilisés seront de qualité « marine » ou extérieur CTBX en ce qui concerne la qualité du collage et la durabilité des essences. Une garantie totale des collages vis-à-vis de l'humidité est nécessaire, classe I ou II suivant la finition du parement prévu, visible ou peint. Après pose, ils seront poncés au grain fin avant finition de protection, qu'ils soient vernis aux lasures ou peints.

Panneaux de particules :

Les panneaux préfabriqués comporteront des particules de bois ou de lin (déchets tous venant exclus) spécialement préparées et calibrées, agglomérées par encollage au moyen de résine synthétique avec chaleur et pression et devront porter la marque de qualité C.T.B de type RENITEX -ISOGYL – SABOREC ou équivalent.

Les usinages et assemblages seront exécutés conformément aux directives du Centre Technique du Bois. Les chants de panneaux vus seront alésés en bois dur.

Dans le cas de placage sur face, les panneaux comporteront sur la 2ème face, un placage de contre balancement équivalent.

Portes isoplanes ordinaires

Les portes isoplanes devront avoir le label de qualité C.T.B. Elles seront conformes aux normes en vigueur, en fonction de leur emplacement et utilisation.

La disposition des éléments composant l'âme et la répartition des points d'appui devra être telle qu'aucune déformation ou ondulation ne se manifeste sur les faces vues et qu'aucune flexion appréciable ne se produise au niveau des vides sous l'influence d'une pression extérieure.

La fixation des serrures et des verrous à entailler devra s'opérer quel que soit le sens de la mise en œuvre de la porte.

Revêtement Stratifié – lamifié et placage

Dans le cas de revêtement en stratifiés lamifiés placages suivant spécifications ci-après, ils devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite, les coupes, ajustages, joints etc... devront être soigneusement réalisés et proprement finis. Aucunes épaufrures du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré. Tous les parements revêtus en stratifiés lamifiés, placage, devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimales soient-elles.

1.6.3 JOINTS

Les châssis et les portes seront posés avec interposition d'un joint périmétrique. Seuls sont admis comme garnitures d'étanchéité entre ouvrants et dormants, les matériaux objets d'une norme NF. Celles en élastomère vulcanisé devront être conformes à la norme NFP et posées en usine.

Les vitrages seront munis de joints E.P.D.M. au minimum ou similaire, de façon à résister aux agressions atmosphériques polluantes. Ces joints E.P.D.M. seront extrudés, insensibles aux variations atmosphériques, ainsi qu'au vieillissement. Ils seront obligatoirement posés en continu et assureront un drainage intégral des éventuelles eaux d'infiltration.

1.6.4 MISE EN OEUVRE

Pour tous les ouvrages de menuiserie l'entrepreneur devra établir les plans d'ensemble et de détail précisant les sections, assemblages, vis, boulons, scellements, dispositifs d'étanchéité etc.

Les sections des bois seront en principe conformes à celles portées sur les plans (élévations et coupes) mais l'entrepreneur reste responsable des sections des bois mis en œuvre et il devra les augmenter si besoin est après consultation du Maître d'œuvre.

Les bois utilisés seront de premier choix, bien secs, droits de fil, sans défaut apparent, qualité menuiserie. Ils devront répondre aux normes et identification en vigueur.

La quincaillerie sera de 1er choix, estampillée NF, l'entrepreneur en présentera un échantillonnage complet avant exécution.

Les bois seront traités par le titulaire du présent lot, en atelier, avec un produit fongicide et insecticide agréé par le C.T.B.

Les feuillures et les parcloles recevront une couche d'impression avant montage de ces dernières, l'entrepreneur devra prendre ses dispositions pour faciliter et regrouper les interventions du peintre dans ses ateliers.

Après peinture, le titulaire du présent lot devra procéder aux réglages et vérifications des jeux.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge les protections provisoires des parties vulnérables des éléments en bois à vernir.

1.6.5 FIXATIONS

Les fixations des menuiseries dans les maçonneries seront réalisées au moyen de chevilles spéciales pour parpaings posées au mortier au niveau des maçonneries concernées. D'une manière générale le mode de fixation sera adapté au type de support.

1.6.6 QUINCAILLERIE

Du fait de la destination de l'opération, tous les articles de quincaillerie : serrures, dispositifs antipanique, crémones, ferme-porte, pivots à frein, paumelles, etc. seront choisis dans des séries renforcées afin d'en garantir pérennité, endurance et interchangeabilité.

Tous les articles de quincaillerie seront certifiés AFNOR et porteront gravés le logo NF, suivi du numéro du Fabricant. Les quincailleries sont de première qualité et devront être frappées du label S.N.F.Q.

Tous les ouvrages en métaux ferreux seront protégés contre la corrosion par le présent lot. **Les béquilles seront en forme de boules rondes, de type bouton de porte.**

Garniture de porte :

L'ensemble des portes du présent lot hors portes de gaines seront équipées de double poignée sur plaque de type « SECUMAX » de BRICARD finition BC pour gestion contrôle d'accès ou équivalent

Butoirs : en polyamide sur tête acier inox, selon le poids de l'ouvrant de toutes les portes de type ZAMAK TYPE 3737 DE VACHETTE ou équivalent.

Serrure : serrure de sécurité 1 point classée A2P équipée de canon européen non copiable (gérée par organigramme). Le nombre de clés par serrure sera de 3. Canon de type « Sériel » de chez BRICARD ou équivalent

Les portes, huisseries et quincailleries devront être bien adaptées, en matière de tenue et de rigidité, au type des serrures qui les équipent ou tout autre marque de serrure de qualité et de performance équivalente.

Paumelles réglables bi-dimensionnelles : au nombre de 3 minimum et d'avantage suivant le poids de l'ouvrant.

Ferme-portes : Les portes des chambres et des locaux de service seront équipées d'un système de groom ou techniquement équivalent permettant d'éviter le phénomène de claquement de porte

Contrôle d'accès :

Selon plan de repérage des contrôles d'accès

Combinaisons de serrures :

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures. Dans ce but, l'entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage. C'est

également le menuisier intérieur qui a la charge de coordonner avec l'aide des différents entrepreneurs intéressés, les commandes des serrures fonctionnant sur passe.

1.7 NOTICE CARBONE

Dans le cadre du respect du poids carbone du projet, l'entreprise devra soumettre à la maîtrise d'oeuvre un justificatif quantifiant la modification d'impact carbone lié au changement du produit prévu si elle propose un produit n'étant pas techniquement équivalent à la description contenue dans le CCTP.

2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

2.1 Pose d'ouvrages issue du réemploi in situ

En liaison avec le lot curage et dépose soignée, l'entreprise du présent lot devra la pose d'ouvrage de menuiserie initialement posée en menuiseries extérieures, en châssis vitrés fixes ou ouvrant à l'intérieur. L'entreprise aura la charge de toutes sujétions de mise en œuvre, éléments complémentaires si nécessaire et d'adaptation dans le cadre de la nouvelle mise en œuvre.

2.1.1 R-M01 - CHASSIS VITRE FIXE 0.9 x 1.50m

Ensemble menuisé constitué de :
- 1 châssis fixe 09 x 1.5m avec vitrage inchangé

Mode de métré : U

Localisation

RDC : bureau direction

RDC : entre bureau du RUE et salle d'activité 02

R+1 : bureau de veille

Selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.1.2 R-M02 - CHASSIS VITRE FIXE 2.30 x 1.25m

Ensemble menuisé constitué de 2 châssis fixes avec vitrage inchangé

Mode de métré : U

Localisation

RDC : bureau éducatif selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.1.3 R-M07 - CHASSIS VITRE FIXE 0.8x 2.25m

Ensemble menuisé constitué de 1 châssis fixes avec allège et vitrage inchangé

Mode de métré : U

Localisation

RDC : secrétariat selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.1.4 R-M24 - CHASSIS VITRE FIXE 2.37 x 1.30 m

Ensemble menuisé constitué de 2 châssis fixes avec vitrage inchangé

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Bureau du RUE selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.1.5 R-M10 - CHASSIS VITRE OF 0.93 x 2.25 m

Ensemble menuisé constitué de 1 châssis constitué d'un ouvrant à la française & d'un vitrage latéral, avec vitrage inchangé.

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Entrée Bureau du RUE et Educ selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.1.6 R-M12 - CHASSIS DOUBLE COULISSANT 2.50 x 2.25 m

Ensemble menuisé constitué d'un châssis double coulissant avec vitrage inchangé

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Kitchenette selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.1.7 R-M20 - CHASSIS VITRE FIXE + PORTE 4.40 x 2.25 m

Ensemble menuisé constitué de 1 châssis fixes et d'une porte tiercée avec vitrage inchangé.

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Salle détente /TV selon plan de repérage carnet de menuiserie intérieures / réemploi

2.2 PORTES

Nota : HB Huisserie Bois, HM Huisserie métallique. **De manière générale toutes les portes des locaux accessibles aux enfants seront équipées d'huissieries métalliques et parfaitement fixées au sol et en plafond.**

Les résistances au feu des portes seront validées par le bureau de contrôle sur présentation du tableau de portes avant toute commande aux fournisseurs.

Nota :

- L'étanchéité sera particulièrement soignée, un réglage précis sera réalisé en fin de chantier.

L'ensemble des portes bénéficiera d'avis techniques permettant de juger de leurs performances techniques en termes de comportement au feu et d'affaiblissement acoustique et de résistance mécanique.

L'ensemble des portes sera stratifié, l'entreprise proposera un large choix de finitions à l'architecte. L'ensemble des huissieries seront adaptées afin que les habillages bois des portes concernées viennent en affleurement des vantaux.

Les huissieries seront soit issue du réemploi soit en bois pour les locaux non accessibles aux enfants soit en métal et comporteront :

- Joint intumescent pour les portes avec degré CF exigé

Nota : Les huissieries devront correspondre aux épaisseurs des cloisons et murs dans lesquelles elles sont posées

- Pose des huissieries à charge du plaquiste suivant localisation

Portes :

- Ouvrant à peindre pour toutes les portes
- Pose de portes en bois pleine estampillées CTB, à âme pleine, 2 faces en fibre dure, épaisseur 40 mm, finition à peindre
- Il sera mis en œuvre un joint balai double lèvres en partie basse de chaque vantail.
- Compris Oculus vitrée dans le cas de porte va et vient

Quincaillerie :

- Crémone pompier par tirage à translation verticale sur vantail tierce suivant description du présent CCTP
 - canons à mollettes ou serrure sur lecteur de badge du lot Electricité
 - canons à mollettes
 - Serrure simple avec clés sur organigramme à charge de la présente entreprise
- Les béquilles seront en forme de boules rondes, de type bouton de porte



- prévoir une double béquille même pour les portes 2 vantaux, suivant description du présent CCTP
- Les portes des sanitaires seront toutes pourvues de systèmes de décondamnation rapide de l'extérieur.
- une plaque de propreté et double béquille sur les portes principales des salles
- une plaque de propreté et béquille intérieure et rosace extérieure pour les portes secondaires (de secours)
- 3 paumelles de 140mm pour les vantaux $\leq 0.80\text{m}$ et 4 paumelles pour les vantaux de plus de 0,80 m soudées sur carter
- Y compris butée de porte métallique de chez Vachette ou équivalent au choix de l'architecte selon article ci-dessous.

Prévoir une protection métallique sur les base de portes des bureaux RUE et EDUC

Nota :

- Le classement Coupe-Feu ou Pare-Flammes des portes sera attesté au travers de Procès-Verbaux d'essai.
- Les Procès-Verbaux de classement et de résistance au Feu seront exigés et seront à transmettre au Bureau de Contrôle pour avis.
- Les huisseries seront adaptées afin que les habillages bois des portes concernées viennent en affleurement des vantaux

ACOUSTIQUE :

Les portes ne seront pas détalonnées, et comporteront un joint acoustique périphérique, un joint balai ou à double lèvres en partie basse, avec barre de seuil.

- Indice d'affaiblissement acoustique : $RA \geq 40 \text{ dB}$

Note : L'étanchéité sera particulièrement soignée, un réglage précis sera réalisé en fin de chantier.

SPECIFICITES CONTROLE D'ACCES selon plan de contrôle d'accès CF et cf. RDC et R+1
TOUTES LES PORTES EI30 SERONT EQUIPEES DE FERME-PORTE A GLISSIERE

2.2.1 PORTES PLEINES

2.2.2.1 PI01 PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : $RA \geq 30 \text{ dB}$
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé selon tableau de portes**

- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages
- **Ferme-porte**

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Salles pédagogiques, salle de réunion, accueil des parents et bureau de passage, selon plans

2.2.2.2 PI01 Ex - PORTES INCHANGEES

Révision porte à âme pleine inchangée

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 30 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- **Serrure à clé selon tableau de portes**
- Butoir de porte (si absent)
- Révision et réglage selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris si nécessaire :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages
- **Ferme-porte**

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Bureau, cuisinier, vestiaires selon plans

2.2.2.3 PI02 PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : portes bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 40 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure sur badge selon tableau de portes**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

R+1 : Bureau de veille / RDC : bureau psy et cabinet médical, dans mur BTC, salle à manger sur circulation, selon plans

2.2.2.4 PI02a - PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 40 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé selon tableau de portes**

- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : local CTA secrétariat et CTA salle de sport.

2.2.2.5 PI03 PORTES PLEINES BOIS CHAMBRES - 0.93x2.04m- EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 38 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure sur badge selon tableau de portes**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Chambre PMR / R+1 : chambres des mineurs, selon plans

2.2.2.6 PI03b PORTES PLEINES BOIS CHAMBRES - 0.93x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 38 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à voir selon demande MOA**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

R+1 : Chambre éducateur, selon plans

2.2.2.7 PI04a PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.93x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 30 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé et condamnation intérieure selon tableau de portes**
- Butoir au sol

- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Sanitaires PMR de l'entrée et mineurs, douche PSLH, selon plans

2.2.2.8 PI04b PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.83x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 83x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 30 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé selon tableau de portes**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Sanitaires personnel, des mineurs / R+1 : sanitaires communs, selon plans

2.2.2.9 PI04c PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.73x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 73x204 :

- Huisseries selon article 2.2
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 30 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé selon tableau de portes**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Sanitaires personnel, selon plans

2.2.2.10 PI05a- PORTES PLEINES BOIS -EI 30 – 0.93x2.04 m EN NEUF

Fourniture et pose de portes bois pleine prépeinte simple vantail avec les caractéristiques générales suivantes :

- Vantail à âme pleine, dim : 93 x 204 cm selon plans architecte.
- Huisseries métallique
- Résistance au feu : EI30
- Finition des parois prépeinte,
- Huisseries métallique à peindre et à fournir au lot Plâtrerie.

- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé - ou badge selon carnet de menuiseries**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Archives, réserve, zone pédagogique, archives et local ménage / R+1 : Local ménage selon plan

2.2.2.11 PI05a Ex - PORTES INCHANGEES EI30

Révision porte à âme pleine inchangée

- Huisseries selon article 2.2
- Résistance au feu : EI30
- Finition des parois prépeinte,
- **Serrure à badge selon tableau de portes**
- Butoir de porte (si absent)
- Révision et réglage selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris si nécessaire :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Attention, la révision ne doit pas remettre en cause le PV au feu de la porte

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Réserves alimentaires selon plans

2.2.2.12 PI05b- PORTES PLEINES BOIS -EI 30 - 0.93x2.04 m EN NEUF

Fourniture et pose de portes bois pleine prépeinte simple vantail avec les caractéristiques générales suivantes :

- Vantail à âme pleine, dim : 93 x 204 cm selon plans architecte.
- Huisseries métallique
- Résistance au feu : EI30
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 30 dB ou RA ≥ 40 dB selon plan synoptique**
- Finition des parois prépeinte,
- Huisseries métallique à peindre et à fournir au lot Plâtrerie.
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé - ou badge selon carnet de menuiseries**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : réserve linge, buanderie, serveur et laverie jeune selon plan

2.2.2.11 PI05b Ex - PORTES INCHANGEES EI30

Révision porte à âme pleine inchangée

- Huisseries selon article 2.2
- Résistance au feu : EI30
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 40 dB**
- Finition des parois prépeinte,
- **Serrure à badge selon tableau de portes**
- Butoir de porte (si absent)
- Révision et réglage selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris si nécessaire :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Attention, la révision ne doit pas remettre en cause le PV au feu de la porte

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Cuisine, plonge sur dégagement et circulation, selon plans

2.2.2.12 PI10 Ex - PORTES INCHANGEES

Révision porte à âme pleine inchangée

- Huisseries selon article 2.2
- Finition des parois prépeinte,
- Butoir de porte (si absent)
- Révision et réglage selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris si nécessaire :
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : Dgt 1 cuisine

2.2.2.13 PID01- PORTES DAS ASYMETRIQUES -EI 30 – 1.5x2.04m EN NEUF

Fourniture et pose de porte pleine 1.50x2.04m, 2 vantaux asymétriques avec les caractéristiques générales suivantes :

- Vantail principal dim : 93 x 204 cm selon plans architecte.
- Huisseries métallique
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 40 dB**
- Finition âme pleine à peindre
- Résistance au feu : EI30
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure sur badge et contrôle d'accès sur ventouse verticale fournie et posée par le présent lot**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation : Escalier RDC et R+1**2.2.2 PORTES VITREES****2.2.2.1 PIV01 - PORTES VITRES - 0.93x2.04m – EN REEMPLOI**

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte vitrée 0.93 x 2.04,

- Huisseries selon article 2.2
- 1 vantail avec les caractéristiques générales suivantes :
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 30 dB**
- Finition vitrée simple **vitrage SP 15** avec traverse horizontale et plinthe pleine de 45 cm en finition métallique,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure sur badge et contrôle d'accès selon tableau de portes**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation : Secrétariat et direction selon plans**2.2.2.2 P01 PORTES DAS VITREES ASYMETRIQUES – 1.50 x 2.04m EN NEUF**

Fourniture et pose de porte vitrée 1.50 x 2.04, 2 vantaux asymétriques avec les caractéristiques générales suivantes :

- Vantail principal dim : 93 x 204 cm selon plans architecte.
- Huisseries métallique
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 40 dB**
- Finition vitrée simple **vitrage SP 15** avec traverse horizontale et plinthe pleine de 45 cm en finition métallique,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure sur badge et contrôle d'accès sur ventouse verticale fournie et posée par le présent lot**
- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation : Sas, hall d'entrée et pôle vie collective, selon plans**2.2.2.3 PIV03 - PORTES VITRES AVEC 1 OF 1+ 1 FIXE – 1.49x2.04m – EN REEMPLOI**

Fourniture et pose de porte de réemploi : porte vitrée 1.49x 2.04,

- Huisseries selon article 2.2
- 1 vantail avec les caractéristiques générales suivantes :
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 40 dB**
- Finition vitrée simple **vitrage SP 15** avec traverse horizontale et plinthe pleine de 45 cm en finition métallique,
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure sur badge et contrôle d'accès sur ventouse verticale fournie et posée par le présent lot**

- Butoir au sol
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation :

Entrée de la salle à manger selon plans

2.2.3 PORTES PLACARDS

2.2.3.1 PL01- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 - 0.80x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : portes bois pleine prépeinte simple vantail dim : 80x204 selon plans:

- Huisseries métallique
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 48 dB**
- Résistance aux feux : EI30
- Finition des parois prépeinte,
- Huisseries métallique à peindre et à fournir au lot Plâtrerie.
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé**
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

R+1 Placard SSI et CFA

2.2.3.2 PL CTA1- PORTES DOUBLE BATTANT PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 2.00x2.04m – EN REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : portes bois pleine prépeinte, double battant, dim : 200x204 selon plans:

- Huisseries métallique
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 48 dB**
- Résistance aux feux : EI30
- Finition des parois prépeinte,
- Huisseries métallique à peindre et à fournir au lot Plâtrerie.
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé**
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : CTA bureau éducateur

2.2.3.3 PL TGBT1- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 1.60x2.04m - REEMPLOI

Fourniture et pose de porte de réemploi : portes bois pleine prépeinte, double battant, dim : 160x204 selon plans:

- Huisseries métallique
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 48 dB**
- Résistance aux feux : EI30
- Finition des parois prépeinte,
- Huisseries métallique à peindre et à fournir au lot Plâtrerie.
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé**
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

RDC : TGBT Hall d'entrée

2.2.3.4 PL TGBT2- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 1.60x2.04m – EN NEUF

Fourniture et pose de portes bois pleine prépeinte, double battant, dim : 160x204 selon plans:

- Huisseries métallique
- Indice d'affaiblissement acoustique : **RA ≥ 48 dB**
- Résistance aux feux : EI30
- Finition des parois prépeinte,
- Huisseries métallique à peindre et à fournir au lot Plâtrerie.
- Ferrage par paumelles en inox en nombre et dimensions adaptés au poids du vantail.
- **Serrure à clé**
- Mise en œuvre selon les normes en vigueur, ouvrage exécuté dans les règles de l'art, y compris :
- Mise à jeu des vantaux.
- Calfeutrement.
- Réglage
- Détalonnages

Mode de métré : U

Localisation

R+1 : TGBT circulation

2.4 SERRURE CONTROLE D'ACCES

Selon plan de contrôle d'accès lot ELECTRICITE

2.4.1 SERRURE CONTROLE D'ACCES - type 3A

SERRURE CONTROLE D'ACCES type 3A

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

L'entrée s'effectue par badge qui embraye la béquille extérieure

A la fin de la temporisation la béquille extérieure devient inactive (débrayée)

Déverrouillage de secours par clé dans cylindre européen
Sortie toujours libre par simple abaissement de la béquille intérieure.

AVANTAGES :

Gestion des portes centralisée en temps réel (intégration dans votre système de contrôle d'accès on-line)

Pas de câblage de porte

Ouverture à distance

Alimentation de secours par mini-USB dans la béquille

APPLICATIONS :

Locaux ne nécessitant pas de report d'informations alarme (bureaux, locaux techniques, etc...)

- Passage modéré

PREVOIR SI DECONDAMNATION DE SECOURS SOUHAITEE :

1 demi-cylindre au profil européen

Mode de météré : U

Localisation

Selon plans lot ELECTRICITE et carnet de menuiseries intérieures

2.5 QUINCAILLERIE

2.5.1 BOUTON DE PORTE RONDE

Fourniture et pose de bouton de porte fixe pour centre de porte – Inox 316 – VACHETTE ASSA ABLOY ou techniquement équivalent



DESCRIPTION TECHNIQUE :

Fourniture et pose d'un bouton de porte fixe, type central, destiné à un usage en intérieur ou en extérieur, conforme aux exigences d'un usage intensif et exposé. Le produit sera :

De marque Vachette Assa Abloy ou équivalent techniquement validé par la maîtrise d'œuvre
Réalisé en acier inoxydable 316

Vachette Assa Abloy – gamme inox 316 – bouton central

Mode de météré : U

Localisation

Ensemble des portes

2.5.2 CYLINDRE

Secours mécanique sur porte par cylindre mécanique au cas de panne de courant ou autre incident : cylindre de clé protégé sur organigramme de type V58NEO de chez Vachette ou techniquement équivalent

Finition brossée.

Mode de météré : U

2.5.3 BARRE DE TIRAGE

Fourniture et pose de barre de tirage des portes des sanitaires PMR

Mode de métré : U

2.5.4 FERME-PORTE

Fourniture et pose de ferme-porte en applique pour usage intensif à technologie à came, avec le bras à glissière anti-vandalisme, y compris :

- Marquage CE et apte à équiper un bloc-porte CF/PF.
- Le respect de la loi accessibilité PMR (sous réserve que celui-ci soit correctement choisi et réglé en fonction de la largeur du vantail), et certifié conforme à la norme EN 1154.
- Sa vitesse de fermeture ainsi que la coup final seront variables et réglables en façade.
- Équipé d'un frein à l'ouverture variable et réglable en façade.
- Capot de finition argent, blanc ou noir.

Sur porte CF/PF et/ou contrôle d'accès - Porte de moins de 950mm de large :

Ferme-porte Cam Motion DC170 de chez vachette ou techniquement équivalent

Sur porte CF/PF et/ou contrôle d'accès - Porte de plus de 950mm de large :

Ferme-porte Cam Motion DC700 de chez vachette Assa Bloy ou techniquement équivalent

Mode de métré : U

Localisation

Porte EI30 et portes des chambres

2.5.5 BUTOIR DE PORTE

Fourniture et pose de butées de porte élastomère cylindrique avec amortisseur en caoutchouc type NT.BP 52.40 en inox qualité N°1.4301 (A2-AISI 304) de la marque NORBAU ou similaire.

Pose tamponnée au sol, de forme ronde et de hauteur de 50 mm, finition anodisé argent de forme ronde avec amortisseur.

Finition gris teinté dans la masse

Mode de métré : U

Localisation

Ensemble des portes.

2.6 OUVRAGES DIVERS

2.6.1 PLINTHE BOIS

Fourniture et pose de plinthes en pin du nord raboté à chant droit 100 x 12 mm sapin sans nœud, y compris :

- Coupe d'onglet dans tous les angles
- Cintrage
- Joint souple au sol et contre les murs
- Finition à peindre
- Pose clouée et collée

Mode de métré : ml

Localisation

Dans toutes les pièces recevant un sol souple.

2.6.2 TRAPPES

Fourniture et pose trappe de visite blindée, spécialement conçue pour répondre aux exigences de sécurité, de contrôle et de durabilité dans les environnements pénitentiaires.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES ATTENDUES :

- Trappe EI30
- Structure en acier électrozingué ou inoxydable, épaisseur minimale 5 mm, avec renforts internes anti-effraction
- Teinte blanche de préférence
- Système de verrouillage multipoints, verrouillage par système à canon européen sécurisé, manipulable uniquement par le personnel habilité
- Charnières invisibles côté détenu, avec axes anti-arrachement
- Étanchéité à la poussière et aux projections d'eau
- Résistance aux tentatives de cachettes et aux chocs répétés, conforme aux normes en vigueur pour les établissements pénitentiaires
- Pose en tableau maçonné ou cloison renforcée, avec scellement antivandale
- Options complémentaires possibles : détecteur d'ouverture, capteur de position, grille de protection secondaire, etc.
- Cadre à recouvrement à fournir au plaquiste
- Pose et réglages
- Clés sur organigramme

Mode de métré :U

Localisation

1 trappe par chambre 60x60
4 trappes pôle pédagogique 60x60
4 trappes salles d'activités 60x60
4 trappes circulation R+1 60x60
1 trappe Rue / Educ / TV / psy / cabinet médical
2 trappes salle à manger
Toutes les trappes des bâti-supports

2.6.3 PROFILE D'ANGLE METALLIQUE ROBUSTE

Fourniture et pose d'un profilé d'angle en inox robuste, comprenant toutes sujétions de mise en œuvre.

CARACTÉRISTIQUES :

- dimensions : 80 x 80mm, ép. 8mm,
- toute hauteur,
- catégorie : M1

MISE EN OEUVRE :

- les cornières alu, **bords adoucis**, sont utilisées au maximum dans leur plus grande longueur,
- une succession de chutes fixées bout à bout sera systématiquement refusée,
- compris toutes sujétions de fixations invisibles par collage ou clouage non apparentes, adaptées au type de parois,
- compris toutes sujétions de finitions,

Mode de métré : ml

Localisation

Au droit des angles saillants dans les parties communes intérieures.

2.6.4 COUVRE JOINT DE DILATATION

Fourniture et pose de couvre joint en aluminium extra plat de 30 mm de large avec fixation mécanique adaptée sur support béton au droit de chaque joint de dilatation.

Mode de métré : ml

Localisation

Au droit des JD du projet.

2.6.5 PATERES DE REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi de patères en acier avec fixation mécanique adaptée aux supports.

Mode de métré : U

Localisation

Vestiaires, bloc douche et WC PMR du personnel et Selon plans

2.5.6 TABLEAU BLANC DE REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi de tableaux blanc triptyque 2x1 compris toute sujétion de fixation.

Mode de métré : U

Localisation

Salle d'activité scolaire, salle de réunion et selon plans

2.5.7 BANCS DE REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi de bancs en structure acier et assise bois.

Mode de métré : U

Localisation

Vestiaire du personnel cuisine En réemploi en base

2.5.8 CASIERS DE REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi de casiers en acier avec serrure à clés

Mode de métré : U

Localisation

Vestiaire personnel et enfants dans la circulation unité de vie collective

2.5.9 MIROIR INOX

Fourniture et pose de miroir inox polymiroir à coller sur parois, dim 80x120 cm

Mode de métré : U

Localisation

Au droit de chaque lavabo et lave main

2.5.10 CADRE A RECOUVREMENT EN BOIS

Fourniture et pose de cadre à recouvrement de l'épaisseur de la cloison avec fixation mécanique adaptée sur support

Mode de métré : ml

Localisation

Au droit des passages des salles de bains

2.6 AMENAGEMENT ET PLACARDS

2.6.1 AMENAGEMENT PLACARDS AVEC PORTES EN REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi d'étagères en mélaminé blanc de 19 mm à calepiner sur rails verticaux pour ajustement des hauteurs avec une base d'une étagère tous les 30 cm. La portée maximum des étagères sera de 80 cm. Compris refends verticaux et joue latérale selon besoin.

Compris fourniture et pose de porte toute hauteur en mélaminé finition au choix de l'architecte sur charnière invisible et ralentisseur. Bouton acier sur chaque ouvrant.

Compris finition fileurs et plinthes si nécessaire

Mode de métré : Ens

Localisation

Salle d'activité scolaire, bureau de passage, dans le dgt adm devant le bureau passage, bureau du psychologue.

2.6.2 PLACARDS CHAMBRES

Fourniture et pose de placard en mélaminé stratifié teinté au choix de l'architecte de 19 mm Intégrant une partie penderie, 2 tiroirs et étagères. Dim 110x240H selon plan

Ces placards seront équipés de rideaux ignifugés au présent lot, cf. article ci-après

Compris finition fileurs et plinthes si nécessaire

Mode de métré : Ens

Localisation

Chambres selon plan

2.6.3 RAYONNAGE ARCHIVES

Fourniture et pose de rayonnages acier galvanisé profondeur 40 cm H 200 cm

Mode de métré : ml

Localisation

Local Archives selon plan

2.6.4 PLAN DE TRAVAIL KITCHENETTE EN REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi de plan de travail stratifié profondeur 60 cm L selon plans, droit ou en L selon plans avec bord arrondi, compris toutes sujétions de mise en œuvre, découpe, réservations et finition soignée.

Compris joint d'étanchéité entre plan et murs et au droit des éviers,

Mode de métré : ml

Localisation

Kitchenette du personnel et salle à manger, salle d'activité 1, Laverie des jeunes

2.6.5 MEUBLES CUISINES EN REEMPLOI

Fourniture et pose en réemploi de meubles de cuisines prof 60 H sous plan de travail, comprenant caisson en mélaminé, pieds réglables, étagère avec portes finition stratifiée au choix de l'architecte ou tiroirs selon besoins. Compris toutes sujétions de mise en œuvre, découpe, réservations et finition soignée.

Compris joint d'étanchéité entre plan et murs et au droit des éviers,
Compris joues de finition idem finition façades

Fourniture et pose de caissons avec porte en meubles haut prof 30 cm H 80 cm idem finition meubles bas, compris bandeau cache éclairage et toutes sujétions de finition. Attention prévoir la demande des renforts au lot plâtrerie si nécessaire.

Mode de métré : En

Localisation

Salle à Manger et kitchenette selon plan

2.7 CANON

2.7.1 CANONS DE CHANTIER

Fourniture, pose et dépose en fin de chantier, des canons de chantier,

CARACTERISTIQUES :

- canon de type européen,
- les clefs de type PASS CHANTIER,
- Type V5 5 goupilles de chez VACHETTE

L'entreprise est responsable des clefs pendant la durée du chantier,
Fourniture d'autant de clefs que nécessaire.

Au moment des OPR, tous les canons de chantier sont enlevés et remplacés par d'autres canons de chantier, avec fourniture de 3 clefs au Maître d'Œuvre.

Mode de métré : U

Localisation

Ensemble du bâtiment

2.7.2 CLÉS ET ORGANIGRAMME

En plus de ses ouvrages, le présent lot doit la fourniture et la pose des cylindres, clés et organigramme sur l'ensemble des portes intérieures et des portes extérieures le nécessitant. Il se mettra en relation avec les lots Menuiseries Extérieures et Serrurerie pour définir le type de serrure à mettre en œuvre pour permettre la compatibilité avec les cylindres. Le présent organigramme sera réalisé en extension de l'organigramme existant.

CYLINDRE

Cylindre en profil européen de type Volt de chez Assa Abloy ou techniquement équivalent (suivant organigramme existant), y compris :

- Équipé jusqu'à 18 goupilles tri directionnelles pour la réalisation d'organigramme complexe.
- Cylindre sera en laiton massif nickelé et équipé de goupilles spécifiques anti-crochetage et anti-bumping.

- Les canons devront avoir un label S.N.F.Q
- Système en version Synkro, afin d'éviter le risque de blocage de l'ouverture d'une porte lors de l'introduction de la clé quand une autre clé est restée introduite de l'autre côté de la porte. Le cylindre à bouton est disponible en version débrayable : la clé reste maître pour l'ouverture et la fermeture du cylindre quel que soit l'état du bouton intérieur : libre, bloqué ou maintenu.

CLES

Clé réversible breveté jusqu'en 2030, garanti 5 ans, livré avec carte de propriété et/ou certificat de sécurité interdisant toute reproduction illicite.

La clé sera en alliage maillechort d'une épaisseur de 3,2mm apportant une excellente résistance à la torsion de 10Nm.

Les matériels précités bénéficient d'une garantie décennale du fabricant.

Le numéro de chaque salle sera gravé sur les cylindres et les clés correspondantes.

Les travaux comprennent

- La mise au point des différentes combinaisons suivant les indications du Maître d'ouvrage,
- La fourniture des canons ci-dessus pour toutes les portes intérieures et extérieures qui en comportent.
- A la réception, le présent lot devra remettre au Maître d'ouvrage, 3 clés par canon posé.

Mode de mètre : U

Localisation

Organigramme pour l'ensemble des portes intérieures/extérieures créées.

2.8 RIDEAUX IGNIFUGES

Fourniture et pose de rideaux ignifuges au droit des placards des chambres, compris toutes sujétion de pose.

Localisation

Ensemble des placards des chambres

2.9 SIGNALETIQUE

2.9.1 PICTOGRAMME

Fourniture et pose de pictogramme en aluminium brossé Dim 15x15 cm au droit des sanitaires communs et personnel intégrant à minima, Homme / Femme / PMR

Localisation

Ensemble des sanitaires et vestiaires

2.9.2 PLAQUES NOMINATIVES

Fourniture et pose de plaques gravées en aluminium brossé indiquant le nom des locaux techniques

Localisation

- Ensemble des locaux techniques

2.9.3 PORTES ETIQUETTES

Fourniture et pose de portes étiquettes en aluminium et verre Dim 10x15 cm

Localisation

Ensemble des bureaux.

2.9.4 SIGNALETIQUE CHAMBRES

Fourniture et pose de plaques en alu brossé gravées avec les numéros des chambres Dim 10x20 cm

Localisation

Ensemble des chambres.

2.9.5 SIGNALETIQUE LOCAUX COMMUNS

Fourniture et pose de plaques en alu brossé gravées avec pictogramme ou nom de la pièce Dim 10x20 cm

Localisation

Ensemble des locaux communs.

2.9.6 STORE INTERIEUR

Fourniture et pose d'un store intérieur en tissu, à enroulement manuel, destiné à assurer la protection solaire, le confort visuel et l'occultation partielle de la baie concernée.

Le store sera composé notamment de :

- Un tube d'enroulement adapté à la largeur de la baie ;
- Un tissu technique intérieur, coloris et texture au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
- Un mécanisme de manœuvre manuel par chaînette
- Une barre de charge basse assurant la bonne tension et la tenue du tissu ;
- Tous accessoires, embouts, fixations, réglages et sujétions nécessaires à une parfaite finition.
- Le tissu devra être stable, durable, facilement nettoyable, compatible avec un usage en établissement recevant du public le cas échéant, et présenter un classement de réaction au feu adapté à la destination des locaux.
- Les dimensions seront à relever sur site par l'entreprise avant fabrication.
- La pose devra garantir le bon fonctionnement du store, son alignement, sa planéité, l'absence de frottement avec la menuiserie et la parfaite accessibilité

Localisation

Fenêtre M01 - accueil parents, bureau de veille et chambre éducateur

2.10 NETTOYAGE ET APPROVISIONNEMENT

Approvisionnement, chargement, déchargement, manutention, etc. et nettoyage en cours et fin de travaux et toutes sujétions d'exécution du chantier.

2.11 DOE

En fin de chaque phase de chantier, les plans de récolement et DOE sont fournis au maître d'oeuvre sous la forme suivante :

Le nombre et le format définis au CCTP00 & CCAP.

3.01 BPU - Bordereau de Prix Unitaire – Solution de substitution

Plus-value pour remplacement de la fourniture issue du réemploi par une fourniture neuve, uniquement en cas d'impossibilité justifiée par l'entreprise et validée préalablement par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Les mêmes articles s'appliquent par correspondance sur la description des ouvrages.

3.0.1.1 PI01 PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m – EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204

Localisation

RDC : Salles pédagogiques, salle de réunion, accueil des parents et bureau de passage, selon plans

3.0.1.2 PI02 PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : portes bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

Localisation

R+1 : Bureau de veille / RDC : bureau psy et cabinet médical, dans mur BTC, salle à manger sur circulation, selon plans

3.0.1.3 PI02a - PORTES PLEINES BOIS COURANTES - 0.93x2.04m - EN NEUF

Fourniture **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

Localisation

RDC : local CTA secrétariat et CTA salle de sport.

3.0.1.4 PI03 PORTES PLEINES BOIS CHAMBRES - 0.93x2.04m - EN NEUF

Fourniture **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

Localisation

RDC : Chambre PMR / R+1 : chambres des mineurs, selon plans

3.0.1.5 PI03b PORTES PLEINES BOIS CHAMBRES - 0.93x2.04m - EN NEUF

Fourniture **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

Localisation

R+1 : Chambre éducateur, selon plans

3.0.1.6 PI04a PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.93x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 93x204 :

Localisation

RDC : Sanitaires PMR de l'entrée et mineurs, douche PSLH, selon plans

3.0.1.7 PI04b PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.83x2.04m - REEMPLOI

Fourniture de porte **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 83x204 :

Localisation

RDC : Sanitaires personnel, des mineurs / R+1 : sanitaires communs, selon plans

3.0.1.8 PI04c PORTES PLEINES BOIS SANITAIRES - 0.73x2.04m - REEMPLOI

Fourniture de porte **en neuf** : porte bois pleine prépeinte simple vantail dim : 73x204 :

Localisation

RDC : Sanitaires personnel, selon plans

3.0.1.9 PIV01 - PORTES VITRES - 0.93x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : porte vitrée 0.93 x 2.04,

Localisation : Secrétariat et direction selon plans

3.0.1.10 PIV03 - PORTES VITRES AVEC 1 OF 1+ 1 FIXE – 1.49x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : porte vitrée 1.49x 2.04,

Localisation :

Entrée de la salle à manger selon plans

3.0.1.11 PL01- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 - 0.80x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : portes bois pleine prépeinte simple vantail dim : 80x204 selon plans:

Localisation

R+1 Placard SSI et CFA

3.0.1.12 PL CTA1- PORTES DOUBLE BATTANT PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 2.00x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **en neuf** : portes bois pleine prépeinte, double battant, dim : 200x204 selon plans:

Localisation

RDC : CTA bureau éducateur

3.0.1.13 PL TGBT1- PORTES PLACARD TECHNIQUES – EI30 – 1.60x2.04m - EN NEUF

Fourniture de porte **de réemploi** : portes bois pleine prépeinte, double battant, dim : 160x204 selon

Localisation

RDC : TGBT Hall d'entrée

3.0.1.14 PATERES - EN NEUF

Fourniture de patères en acier avec fixation mécanique adaptée aux supports.

Localisation

Vestiaires, bloc douche et WC PMR du personnel et Selon plans

3.0.1.15 TABLEAU BLANC - EN NEUF

Fourniture de tableaux blanc triptyque 2x1 compris toute sujétion de fixation.

Localisation

Salle d'activité scolaire, salle de réunion et selon plans

3.0.1.16 BANCS - EN NEUF

Fourniture de bancs en structure acier et assise bois.

Localisation

Vestiaire du personnel cuisine En réemploi en base

3.0.1.17 CASIERS - EN NEUF

Fourniture de casiers en acier avec serrure à clés

Localisation

Vestiaire personnel et enfants dans la circulation unité de vie collective

3.0.1.18 AMENAGEMENT PLACARDS AVEC PORTES - EN NEUF

Fourniture d'étagères en mélaminé blanc de 19 mm à calepiner sur rails verticaux pour ajustement des hauteurs avec une base d'une étagère tous les 30 cm.

Localisation

Salle d'activité scolaire, bureau de passage, dans le dgt adm devant le bureau passage, bureau du psychologue.

3.0.1.19 PLAN DE TRAVAIL KITCHENETTE - EN NEUF

Fourniture de plan de travail stratifié profondeur 60 cm

Localisation

Kitchenette du personnel et salle à manger, salle d'activité 1, Laverie des jeunes

3.0.1.20 MEUBLES CUISINES - EN NEUF

Fourniture de meubles de cuisines prof 60 H

Localisation

Salle à Manger et kitchenette selon plan